

MAIRIE DE MURASSON

12370

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

2026AR14

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE
AUX ADJOINTS**

Le Maire de la commune de Murasson,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-20,

Vu la lettre du contrôle de la légalité du 24 avril 2026 demandant de retirer l'arrêté 2026AR05 à cause d'une irrégularité dans l'ordre des priorités aux adjoints.

Vu la lettre du contrôle de la légalité du 25 juin 2026 demandant de retirer l'arrêté 2026AR10 à cause d'une irrégularité dans l'ordre des priorités aux adjoints.

ARRETE

Article 1

Monsieur CULIÉ Francis, 1^{er} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances
- Suivi des travaux

Madame TARU Laurie, 2^{ème} adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme

Article 2

L'adjoint-e délégué-e assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3

Une ampliation de cet arrêté sera transmise au représentant de l'Etat, au comptable de la Collectivité ainsi qu'aux intéressés.

Fait à Murasson, le 13 juillet 2026

Céline GINIEIS, Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
N° 201637-20260713-2026AR14-AR

Liberté
Égalité
Fraternité

Reçu le 13/07/2026

